

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.121

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 21 | Pour : | 21 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION : REPRISE SUR PROVISION POUR CONTENTIEUX

Exposé :

Par délibération n°2023.48 en date du 14 avril 2023 et par délibération n° 2023.118 en date du 20 septembre 2023, la commune a constitué deux provisions pour contentieux avec l'entreprise VEOLIA ENERGIE France dans le cadre du marché de maintenance et d'exploitation des équipements et installations de climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments communaux pour un montant de 35 800 € et 18 100 €.

Des écritures comptables ont été émises sur l'exercice comptable 2023 :
- en dépenses de fonctionnement au compte 6875 (chapitre 042) pour 53 900 €
- en recettes d'investissement au compte 15112 (chapitre 040) pour 53 900 €.

Suite à la signature d'un protocole transactionnel le 2 mai 2024 entre la Mairie d'Aucamville et VEOLIA ENERGIE France, la société a procédé au règlement des deux sommes faisant l'objet de provisions.

Il convient donc de procéder à la clôture de ces deux provisions par des écritures de reprise de provisions à hauteur de 53 900 €.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023.48 en date du 14 avril 2023,
Vu la délibération n°2023.118 en date du 20 septembre 2023,
Vu le protocole transactionnel signé entre la société VEOLIA ENERGIE France et la Mairie d'Aucamville,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la reprise de la provision pour contentieux pour un montant de 53 900 €.

Article 2 : des écritures comptables vont être émises en dépenses d'investissement au compte 15112, chapitre 040 ainsi qu'en recettes de fonctionnement au compte 7865, chapitre 042.

Le Maire,

Gérard ANDRE

